

RCS : LAVAL  
Code greffe : 5301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00202  
Numéro SIREN : 950 453 977  
Nom ou dénomination : COMMISSARIAT ET AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 28/04/2023 sous le numéro de dépôt 1727

# FITECO

## COMMISSARIAT ET AUDIT SAS

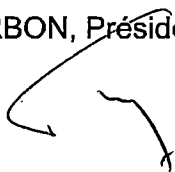
SOCIETE COMMISSARIAT AUX COMPTES

PARC TECHNOPOLE  
RUE ALBERT EINSTEIN - CS 83006  
53063 LAVAL CEDEX 9

## ÉTATS FINANCIERS

Du 01/10/2021 au 30/09/2022

Certifiés conformes le 30/03/2023,  
Phillippe BOURBON, Président



Parc Technopole  
Rue Albert Einstein  
CS 83006  
53063 LAVAL CEDEX 9  
Tél : 02-43-59-12-00  
Fax : 02-43-49-22-92  
E.mail : [laval@fiteco.com](mailto:laval@fiteco.com)

## Bilan Actif

	30/09/2022			30/09/2021
	Brut	Amort. & dép.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et licences				
Fonds commercial (1)				
Autres	87 285,00		87 285,00	87 285,00
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)</b>				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>	<b>87 285,00</b>		<b>87 285,00</b>	<b>87 285,00</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>CRÉANCES D'EXPLOITATION (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	260 698,80	18 718,50	241 980,30	167 220,56
Autres créances	22 439,70		22 439,70	23 375,67
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	77 812,95		77 812,95	13 723,22
Charges constatées d'avance (3)				
<b>ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>360 951,45</b>	<b>18 718,50</b>	<b>342 232,95</b>	<b>204 319,45</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)</b>	<b>448 236,45</b>	<b>18 718,50</b>	<b>429 517,95</b>	<b>291 604,45</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

## Bilan Passif

	30/09/2022	30/09/2021
	Net	Net
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital (dont versé : 86 700,00 )	86 700,00	86 700,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 600,00	3 600,00
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	8 670,00	8 670,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	32 189,40	32 189,40
Report à nouveau	474,24	451,46
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>62 566,13</b>	<b>51 022,78</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES (I)</b>	<b>194 199,77</b>	<b>182 633,64</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES (II)</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS (III)</b>		
<b>DETTES FINANCIÈRES (1-3)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	52 179,40	19 842,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	133 846,20	53 902,03
Dettes fiscales et sociales	49 292,58	35 226,78
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES (IV)</b>	<b>235 318,18</b>	<b>108 970,81</b>
Écarts de conversion passif (V)		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	<b>429 517,95</b>	<b>291 604,45</b>
(1) Dont à plus d'un an		
(2) Dont à moins d'un an	253 318,18	108 970,81
(3) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

## Compte de Résultat

	30/09/2022			30/09/2021
	France	Exportation	Total	Total
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	753 035,99		753 035,99	721 535,83
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>753 035,99</b>		<b>753 035,99</b>	<b>721 535,83</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			4 230,50	777,50
Autres produits			1,27	2 375,53
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>			<b>757 267,76</b>	<b>724 688,86</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes (5)			658 701,52	648 401,55
Impôts, taxes et versements assimilés			4 774,28	5 420,67
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			8 666,40	
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			1,43	1,86
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>			<b>672 143,63</b>	<b>653 824,08</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)</b>			<b>85 124,13</b>	<b>70 864,78</b>
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
De participations (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières placement				
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>				
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>				
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)</b>				
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)</b>			<b>85 124,13</b>	<b>70 864,78</b>

## Compte de Résultat (suite)

	30/09/2022	30/09/2021
	Total	Total
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>		
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)</b>		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	22 558,00	19 842,00
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>757 267,76</b>	<b>724 688,86</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>694 701,63</b>	<b>673 666,08</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)</b>	<b>62 566,13</b>	<b>51 022,78</b>
(1) Dont produits sur exercices antérieurs		
(2) Dont charges sur exercices antérieurs		
(3) Dont produits entreprises liées		
(4) Dont intérêts entreprises liées		
(5) Dont Crédit-bail mobilier		
(6) Dont Crédit-bail immobilier		

**ANNEXE**

## Préambule

L'exercice social clos le 30/09/2022 a une durée de 12 mois de même que l'exercice précédent.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 429 517,95 Euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 62 566,13 Euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

## Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## Notes sur le bilan actif

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières	87 285			87 285
<b>TOTAL</b>	<b>87 285</b>			<b>87 285</b>

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Titres mis en équivalence Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>				

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Droit de clientèle	87 285	0	87 285	Non amortiss.
<b>TOTAL</b>	<b>87 285</b>		<b>87 285</b>	

Nature des dépréciations	Ouverture	Augment.	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Clôture
Stocks et en-cours Comptes de tiers Comptes financiers	14 283	8 666	4 231		18 719
<b>TOTAL</b>	<b>14 283</b>	<b>8 666</b>	<b>4 231</b>		<b>18 719</b>

## Notes sur le bilan actif (suite)

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé Actif circulant et charges d'avance	283 139	283 139	
<b>TOTAL</b>	<b>283 139</b>	<b>283 139</b>	

## Notes sur le bilan passif

Mouvements des titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	510	170,00	86 700
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
<b>Titres en fin d'exercice</b>	<b>510</b>	<b>170,00</b>	<b>86 700</b>

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	52 179	52 179		
Fournisseurs	133 846	133 846		
Dettes fiscales et sociales	49 293	49 293		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>235 318</b>	<b>235 318</b>		

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	9 780
Dettes fiscales et sociales	5 033
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>14 813</b>

## Autres éléments significatifs

### Intégration fiscale

Depuis le 1<sup>er</sup> Octobre 2011, notre société est incluse dans le périmètre de l'intégration fiscale dont la société FITECO sise Parc Technopole – Rue Albert Einstein – CS 83006 – 53063 LAVAL CEDEX 9 est tête de groupe.

Compte tenu de la convention retenue pour la répartition de l'impôt, les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale.

### Covid 19

L'évènement COVID-19 n'a pas eu d'impact significatif sur la situation financière, le patrimoine et les résultats de la société :

- La société n'a pas eu recours aux Prêts Garantis par l'Etat et n'a demandé aucune exonération ou délai de paiement de ses charges fiscales.
- Au 30/09/2022, la société n'a pas constaté de risque supplémentaire sur ses créances clients.



**AUDIT – Bureau de Nantes**

5 rue Albert Londres  
BP 20303  
44303 NANTES CEDEX 3

T : +33(0) 2 40 50 12 61

[www.bakertilly.com](http://www.bakertilly.com)

**COMMISSARIAT ET AUDIT**

Société par Actions Simplifiée au capital de 86 700 €uros  
Siège social : Parc Technopole rue Albert Einstein  
53810 CHANGE

RCS LAVAL 950 453 977

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 septembre 2022

EXPERTISE • AUDIT • CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.

Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie - BP 70948 - 49009 Angers Cedex 01 - SAS au capital de 9 347 751 Euros - R.C.S. Angers 063 200 885, Société inscrite à l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



---

## **COMMISSARIAT ET AUDIT**

Société par Actions Simplifiée au capital de 86 700 €uros  
Siège social : Parc Technopole rue Albert Einstein  
53810 CHANGE

RCS LAVAL 950 453 977

---

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 septembre 2022

À l'Assemblée Générale de la société COMMISSARIAT ET AUDIT,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société COMMISSARIAT ET AUDIT relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

#### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

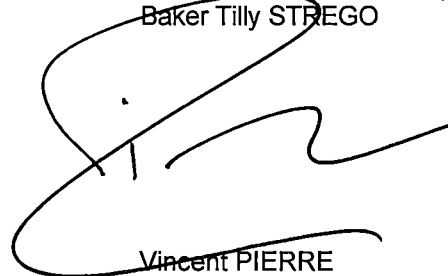
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative

provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 7 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes  
Baker Tilly STREGO



Vincent PIERRE

## Bilan Actif

	30/09/2022			30/09/2021
	Brut	Amort. & dép.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et licences				
Fonds commercial (1)				
Autres	87 285,00		87 285,00	87 285,00
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)</b>				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>	<b>87 285,00</b>		<b>87 285,00</b>	<b>87 285,00</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>CRÉANCES D'EXPLOITATION (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	260 698,80	18 718,50	241 980,30	167 220,56
Autres créances	22 439,70		22 439,70	23 375,67
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	77 812,95		77 812,95	13 723,22
Charges constatées d'avance (3)				
<b>ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>360 951,45</b>	<b>18 718,50</b>	<b>342 232,95</b>	<b>204 319,45</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)</b>	<b>448 236,45</b>	<b>18 718,50</b>	<b>429 517,95</b>	<b>291 604,45</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

## Bilan Passif

	30/09/2022	30/09/2021
	Net	Net
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital (dont versé : 86 700,00 )	86 700,00	86 700,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 600,00	3 600,00
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	8 670,00	8 670,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	32 189,40	32 189,40
Report à nouveau	474,24	451,46
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>62 566,13</b>	<b>51 022,78</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES (I)</b>	<b>194 199,77</b>	<b>182 633,64</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES (II)</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS (III)</b>		
<b>DETTES FINANCIÈRES (1-3)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	52 179,40	19 842,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	133 846,20	53 902,03
Dettes fiscales et sociales	49 292,58	35 226,78
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES (IV)</b>	<b>235 318,18</b>	<b>108 970,81</b>
Écarts de conversion passif (V)		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	<b>429 517,95</b>	<b>291 604,45</b>
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an	253 318,18	108 970,81
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

## Compte de Résultat

	30/09/2022			30/09/2021
	France	Exportation	Total	Total
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	753 035,99		753 035,99	721 535,83
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>753 035,99</b>		<b>753 035,99</b>	<b>721 535,83</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			4 230,50	777,50
Autres produits			1,27	2 375,53
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>			<b>757 267,76</b>	<b>724 688,86</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes (5)			658 701,52	648 401,55
Impôts, taxes et versements assimilés			4 774,28	5 420,67
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			8 666,40	
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			1,43	1,86
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>			<b>672 143,63</b>	<b>653 824,08</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)</b>			<b>85 124,13</b>	<b>70 864,78</b>
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
De participations (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières placement				
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>				
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>				
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)</b>				
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)</b>			<b>85 124,13</b>	<b>70 864,78</b>

Baker Tilly STREGO  
Commissaire aux comptes

## Compte de Résultat (suite)

30/09/2022	30/09/2021
Total	Total

<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>		
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)</b>		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	22 558,00	19 842,00
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>757 267,76</b>	<b>724 688,86</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>694 701,63</b>	<b>673 666,08</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)</b>	<b>62 566,13</b>	<b>51 022,78</b>
(1) Dont produits sur exercices antérieurs		
(2) Dont charges sur exercices antérieurs		
(3) Dont produits entreprises liées		
(4) Dont intérêts entreprises liées		
(5) Dont Crédit-bail mobilier		
(6) Dont Crédit-bail immobilier		

**ANNEXE**

## Préambule

L'exercice social clos le 30/09/2022 a une durée de 12 mois de même que l'exercice précédent.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 429 517,95 Euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 62 566,13 Euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

## Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## Notes sur le bilan actif

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières	87 285			87 285
<b>TOTAL</b>	<b>87 285</b>			<b>87 285</b>

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Titres mis en équivalence Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>				

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Droit de clientèle	87 285	0	87 285	Non amortiss.
<b>TOTAL</b>	<b>87 285</b>		<b>87 285</b>	

Nature des dépréciations	Ouverture	Augment.	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Clôture
Stocks et en-cours Comptes de tiers Comptes financiers	14 283	8 666	4 231		18 719
<b>TOTAL</b>	<b>14 283</b>	<b>8 666</b>	<b>4 231</b>		<b>18 719</b>

## Notes sur le bilan actif (suite)

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé Actif circulant et charges d'avance	283 139	283 139	
<b>TOTAL</b>	<b>283 139</b>	<b>283 139</b>	

## Notes sur le bilan passif

Mouvements des titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	510	170,00	86 700
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
<b>Titres en fin d'exercice</b>	<b>510</b>	<b>170,00</b>	<b>86 700</b>

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	52 179	52 179		
Fournisseurs	133 846	133 846		
Dettes fiscales et sociales	49 293	49 293		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>235 318</b>	<b>235 318</b>		

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	9 780
Dettes fiscales et sociales	5 033
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>14 813</b>

## Autres éléments significatifs

### Intégration fiscale

Depuis le 1<sup>er</sup> Octobre 2011, notre société est incluse dans le périmètre de l'intégration fiscale dont la société FITECO sise Parc Technopole – Rue Albert Einstein – CS 83006 – 53063 LAVAL CEDEX 9 est tête de groupe.

Compte tenu de la convention retenue pour la répartition de l'impôt, les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale.

### Covid 19

L'évènement COVID-19 n'a pas eu d'impact significatif sur la situation financière, le patrimoine et les résultats de la société :

- La société n'a pas eu recours aux Prêts Garantis par l'Etat et n'a demandé aucune exonération ou délai de paiement de ses charges fiscales.
- Au 30/09/2022, la société n'a pas constaté de risque supplémentaire sur ses créances clients.

**COMMISSARIAT ET AUDIT**  
Société par Actions Simplifiée au capital de 86 700€  
Parc Technopole – Rue Albert Einstein – CHANGE (53810)  
950 453 977 R.C.S. LAVAL

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**

**DU 30 MARS 2023**

---

L'an deux mille vingt-trois,  
Le trente mars,  
A 14h00,

Les associés de la société COMMISSARIAT ET AUDIT, société par actions simplifiée au capital de 86 700€ divisé en 510 actions de 170€ chacune, se sont réunis en assemblée générale mixte au siège social, sur la convocation qui leur a été faite par le Président.

Monsieur Philippe BOURBON préside la séance en sa qualité de Président de la société.

La société FITECO, représentée par Monsieur Yannick OLLIVIER, est désignée en qualité de secrétaire.

La société Baker Tilly STREGO, représentée par Vincent PIERRE, Commissaire aux Comptes de la société régulièrement convoquée, est présente.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président constate que l'assemblée réunissant la majorité des deux tiers des actions ayant le droit de vote est régulièrement constituée, et peut valablement délibérer comme assemblée générale mixte.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- Une copie de la lettre de convocation des associés,
- Une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- La feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts,
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 septembre 2022,
- Les rapports du Commissaire aux Comptes,
- Le projet des résolutions soumises à l'assemblée.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

**A titre extraordinaire :**

- 1) **Modification de l'article 21 des Statuts,**

**A titre ordinaire :**

- 2) **Rapport du Commissaire aux Comptes,**
- 2) **Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions de l'article L. 227-10 du Code de commerce,**
- 3) **Approbaton desdits comptes et s'il y a lieu des conventions, quitus au Président,**
- 4) **Affectation du résultat,**
- 5) **Décisions à prendre relativement au mandat du Commissaire aux Comptes titulaire,**
- 6) **Questions diverses.**

Le Président précise que les documents et informations prévus par les dispositions législatives et réglementaires, ont été tenus à la disposition des associés pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Après discussion entre les associés, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

A TITRE EXTRAORDINAIRE :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale décide, aux fins de mettre à jour les statuts par rapport à la législation relative à la nomination des commissaires aux comptes, l'article 21 des Statuts comme suit :

#### **« ARTICLE 21 – COMMISSAIRES AUX COMPTES**

L'associée unique ou la collectivité des associés désigne, lorsque cela est obligatoire en vertu des dispositions légales et réglementaires, pour la durée, dans les conditions et avec la mission fixée par la loi, notamment en ce qui concerne le contrôle des comptes sociaux, un ou plusieurs Commissaires aux comptes titulaires et un ou plusieurs Commissaires aux comptes suppléants.

Lorsque la désignation d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant demeure facultative, c'est à l'associé unique ou à la collectivité des associés, qu'il appartient de procéder à de telles désignations, si il ou elle le juge opportun. En outre, la nomination d'un commissaire aux comptes pourra être demandée en justice par un ou plusieurs associés représentant au moins le dixième du capital.

Les Commissaires aux comptes doivent être invités à participer à toutes les décisions collectives dans les mêmes conditions que les associés. »

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.***

A TITRE ORDINAIRE :

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 septembre 2022 tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'assemblée donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2022.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.***

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 62 566,13€ comme suit :

#### **Origine**

- |                                       |            |
|---------------------------------------|------------|
| ▪ Résultat bénéficiaire de l'exercice | 62 566,13€ |
| ▪ Report à nouveau antérieur          | 474,24€    |

#### **Prélèvement sur les réserves**

- |  |                |
|--|----------------|
| ▪ Sur le compte report à nouveau                     | 163,87€        |
| <i>(Solde du report à nouveau après prélèvement)</i> | <i>310,37€</i> |

#### **Affectation**

- |                         |            |
|-------------------------|------------|
| ▪ A titre de dividendes | 62 730,00€ |
|-------------------------|------------|

#### **Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende**

Le dividende unitaire est donc de 123,00 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du lendemain de la présente assemblée.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en €)
	Dividende Unitaire (en €)	Autres revenus distribués (en €)	
30/09/2021	100,00€	0€	51 000,00€
30/09/2020	109,00€	654€	54 936,00€
30/09/2019	87,00€	261,00€	44 109,00€

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.***

### **QUATRIEME RESOLUTION**

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, l'assemblée générale prend acte, connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux Comptes,

qu'il n'existe aucune nouvelle convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation des associés.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.***

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir constaté que le mandat de la société **Baker Tilly STREGO**, Commissaire aux comptes titulaire, arrive à expiration ;

Décide conformément à l'article L. 823-2-2 du Code de Commerce (Loi n°2019-486 du 22 mai 2019), de ne pas renouveler ledit mandat et de ne pas pourvoir à son remplacement.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et le Secrétaire.

**Philippe BOURBON**  
Président



**SAS FITECO**  
Représentée par Yannick OLLIVIER  
Secrétaire

